

CHARTRE des Rencontres locales de l'Amicale

1. Le constat de la commission pérennité de l'Amicale

Les Rencontres de l'Amicale ne peuvent accueillir qu'une partie des pratiquants de notre style (10% environ) et ce sont souvent les mêmes. De plus, le nombre de participants aux Rencontres internationales atteint un nombre très élevé, générant une perte de sens et des difficultés dans leur organisation.

Pour pallier ces difficultés, la commission pérennité de l'Amicale propose **l'organisation de Rencontres locales labellisées « Amicale »**.

2. Objectif

Faire connaître et expérimenter les Rencontres internationales de l'Amicale au niveau local :

- Permettre de partager, à proximité et sur une courte durée, l'esprit des Rencontres internationales avec des pratiquants d'une même région, en découvrant les spécificités et les approches d'autres enseignants.
- Toucher un public différent des Rencontres internationales : en particulier les plus jeunes, disposant de moins de temps et de moyens, ou certains pratiquants âgés, rebutés à l'idée de longs déplacements et/ou de passer plusieurs jours loin de chez eux.
- Permettre à des associations ou des particuliers pratiquant le Yangjia Michuan Taiji Quan (YMTQ) et non adhérent(e)s de découvrir l'Amicale et de s'en rapprocher, voire d'y adhérer.
- Mettre en relation les associations, les enseignants et les pratiquants d'une même « région » permettant ainsi des échanges au-delà des rencontres locales de l'Amicale.

3. Public visé

- Tous les pratiquants du YMTQ, adhérent ou pas à l'Amicale. Cet élargissement est profitable aux associations et à l'Amicale.
- Possibilité d'ouvrir un créneau « découverte » pour des personnes intéressées afin de leur faire découvrir la discipline à condition de pouvoir accueillir des nouveaux élèves dans les cours.

4. Les modalités

Ce que fait l'Amicale :

- Elle fournit la charte d'organisation des Rencontres locales et l'enrichit au fur et à mesure selon le retour des organisateurs.
- Elle fournit les éléments graphiques pour la communication (Logo de l'amicale).
- Elle diffuse l'information sur son site (onglet Rencontres locales), via la newsletter à tous les abonnés, et éventuellement, si le calendrier l'autorise, par le Bulletin.
- Si la participation se fait sur inscription, l'Amicale peut fournir le formulaire d'inscription sur son site, comme pour ses Rencontres, si les organisateurs le souhaitent. Par contre, elle ne traite pas les réponses.
- Elle s'assure qu'un point « Rencontres locales » figure à l'ordre du jour de l'AG de l'Amicale.

Le label "Rencontres locales de l'Amicale"

Pour être labellisés "Rencontres locales de l'Amicale", les événements organisés par un ou plusieurs membres de l'Amicale respectent les principes suivants :

- Les organisateurs ainsi que les animateurs d'ateliers sont bénévoles.
- Les frais d'organisation sont répartis également entre tous les participants, y compris les animateurs.
- Aucun bénéfice financier n'est visé par les organisateurs qui assument le faible bénéfice ou déficit éventuel.

De plus, le programme des Rencontres locales s'inspire autant que possible de celui des Rencontres de l'Amicale :

- Plusieurs ateliers ont lieu dans la journée au prorata du nombre d'animateurs ainsi que de la place disponible.
- Si le nombre de participants et d'animateurs est suffisant, le système de la criée sert à composer le programme.

L'idée des Rencontres locales est aussi de faire simple : elles se déroulent sur une journée ou un week-end sans nécessité de gestion d'hébergement et de repas par les organisateurs.

La labellisation ne peut en principe avoir lieu si la date de l'événement est en conflit avec celles des Rencontres de l'Amicale et des séminaires du Collège européen des enseignants du YMTQ. Ce principe n'est pas absolu.

Le label "Rencontres locales de l'Amicale" est demandé auprès de la Secrétaire de l'Amicale du YMTQ. Il est attribué par un vote du Conseil d'Administration de l'Amicale du YMTQ. Par cette demande, les organisateurs s'engagent à fournir un retour succinct sur le déroulement de l'événement ainsi labellisé (nombre de participants, d'associations participantes, d'ateliers ; difficultés rencontrées, aspects positifs, ...). Eventuellement, ce retour peut faire l'objet d'un article dans le Bulletin si les organisateurs le souhaitent.

5. Attention à ces points particuliers

L'assurance de l'Amicale ne couvre pas l'événement. Les organisateurs vérifient auprès de leur assureur les conditions d'assurance et les modalités d'enregistrement des participants, en général une liste à remplir, sur place, avec les : nom, prénom, date de naissance, adresse.

Si les organisateurs font des photos et des films à usage public, le droit à l'image impose de demander l'autorisation de chaque participant-e (signature). S'inspirer du texte figurant sur les bulletins d'inscription aux Rencontres de l'Amicale.

Les Rencontres locales ne peuvent a priori pas être le prétexte à la diffusion de publicité pour les cours et les stages de l'une ou l'autre des associations participantes. Si les organisateurs souhaitent néanmoins que ce soit le cas, il leur faut prévenir à l'avance toutes les associations participantes potentielles lors du montage des Rencontres locales et obtenir leur accord.